



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01063

Numéro SIREN : 820 805 968

Nom ou dénomination : ACTI PLOMBE

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2017 sous le numéro de dépôt 9695

SASU ACTIPLOMBE

**196 Avenue Georges Clemenceau
84 200 Carpentras**

RCS AVIGNON : 820 805 968 00014

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2016**

L'an deux mille dix-sept le 30 Juin à 19 heures, les associés de la société ACTI PLOMBE au capital de 500 euros, se sont réunis au siège de la société à Carpentras, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur HASSEN Fahmi**, détenteur de 50 actions, ci cent actions.

Total des parts des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

Monsieur HASSEN Fahmi, Président, assiste à l'assemblée et préside la séance

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
 - la feuille de présence
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.



Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour ;

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels fait apparaître un bénéfice de 14 017.36 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du code général des impôts, il est ici précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

JK

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 017.36 € de la manière suivante :

Le bénéfice..... 14 017.36 €

A la réserve légale..... 50 €

A la dotation à la réserve facultative pour..... 13 967.36 €

(Total des réserves facultatives : 13 967.36)

L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué des dividendes, au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
2014	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur HASSEN Fahmi et la société au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du CC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Étant observé que Monsieur HASSEN Fahmi il n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

11/

SASU ACTIPLOMBE

**196 Avenue Georges Clemenceau
84 200 Carpentras**

RCS AVIGNON : 820 805 968 00014

**TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2017**

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels fait apparaître un bénéfice de 14 017.36 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du code général des impôts, il est ici précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 017.36 € de la manière suivante :

Le bénéfice..... 14 017.36 €

A la réserve légale..... 50 €

HVF

A la dotation à la réserve facultative pour.....13 967.36 €

(Total des réserves facultatives : 13 967.36)

L'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué des dividendes, au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
2014	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION

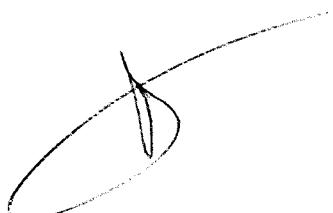
L'assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur HASSEN Fahmi et la société au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du CC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Étant observé que Monsieur HASSEN Fahmi il n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.



H F.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Page 1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
bis du Code Général des Impôts)

1

Désignation de l'entreprise **ACTI PLOMBE**

Adresse de l'entreprise **196 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU**

Carpentras
84200 CARPENTRAS

Néant

Numéro SIRET * **8 2 0 8 0 5 9 6 8 0 0 0 1 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **7**

Durée de l'exercice précédent * **0**

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0

ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
	ACTIF CIRCULANT STOCKS	ACTIF CIRCULANT PROPRES				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012			
	Autres * 014		016			
Immobilisations corporelles *	028		030			
Immobilisations financières * (1)	040	140	042		140	
Total I (5)	044	140	048		140	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
Marchandises *	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 000	066		2 000	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	5 531	070		5 531	
	Autres * (3) 072	2 634	074		2 634	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	10 853	086		10 853	
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	21 019	098		21 019	
Total général (I+II)	110	21 159	112		21 159	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	500	
Ecarts de réévaluation				124		
Réserve légale				126		
Réserves réglementées*				130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
Report à nouveau				134		
Résultat de l'exercice				136	14 017	
Provisions réglementées				140		
Total I				142	14 517	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
Emprunts et dettes assimilées				156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	690	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 186		172	5 951	
Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	6 641	
Total général (I + II + III)	180	21 159				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	140	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMpte de RÉsultat SIMPLIFIÉ de l'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Page 2

Formulaire obligatoire (article 302 Septies)
A bas du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **ACTI PLOMBE**

DGFIP N° 2033-B 2017

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégriations

Deductions

Déficits

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière :

Déficits antérieurs reportables :

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ACTI PLOMBÉ

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : ACTI PLOMBE								Néant <input type="checkbox"/> *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
ACTIF IMMOBILISÉ												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
		Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	140	484		486	140	140		
TOTAL		490		492	140	494		496	140	140		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
		Terrains	510		512		514		516			
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
		Matériel de transport	550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
		TOTAL	570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES												
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
						Court terme * ⑤	Long terme					
		19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧								
		1										
		2										
		3										
		4										
		5										
		6										
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : ACTI PLOMBENéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 570
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : ACTI PLOMBE

31/12/2016

Détail des Autres Imputations

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**
Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : ACTT PLOMBENéant *Exercice ouvert le : 08062016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 7**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137
---	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du 024 au 160		
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Attestation des comptesEn Euros.

ADE CONSEIL

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire

(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 2 0 8 0 5 9 6 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACTI PLOMBE

ADRESSE (voie) 196 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

CODE POSTAL 84200

VILLE CARPENTRAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HASSEN Prénom(s) FAHMI

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date 310588 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays France

Adresse : N° 196 Voie AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
Code postal 84200 Commune CARPENTRAS Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ce n'est pas à l'ordre du jour

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
Informations complémentaires (CICE)	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 08/06/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 21 158.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 34 108.66 Euros et dégageant un bénéfice de 14 017.36 Euros.

L'exercice a une durée de 7 mois, couvrant la période du 08/06/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT.

ANNEXE

Exercice du 08/06/2016 au 31/12/2016

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 178 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer